



LA CHARTE DE L'US SAULCE BASKET

La charte du club a été élaborée pour que chacun des dirigeants, joueurs, parents et coachs véhiculent les valeurs sportives dans lesquelles nous pouvons tous nous reconnaître : plaisir et convivialité, esprit sportif, respect, engagement, combativité. Tous membres y compris les jeunes joueurs et joueuses par l'intermédiaire de leurs parents doivent en avoir pris connaissance et signé.

Les dirigeants et dirigeantes :

Pour pouvoir être membre du bureau directeur, chaque dirigeant doit être licencié et s'engager à respecter la charte.

- Je dois être disponible pour les permanences des week-end : Responsable de Buvette et Responsable de Salle
- Je dois appliquer la politique sportive du CLUB.
- Je dois participer activement aux manifestations qu'organisent le club.

Les entraîneurs :

Lors de son engagement, l'entraîneur doit être licencié et accepte de s'occuper de l'équipe qui lui est attribuée sur la saison. Il doit tout mettre en œuvre pour que le projet du club aboutisse. Sa mission est de dispenser à ses joueurs ses connaissances en matière de basketball et de les faire progresser individuellement et collectivement à la pratique de ce sport.

Les engagements :

- Je m'engage à appliquer la charte et à la faire respecter par les joueurs.
- Je fais preuve d'une attitude et d'un comportement exemplaires tant sur le terrain qu'en dehors.
- J'assure ma présence aux entraînements et aux matchs de mon équipe aux horaires fixés.
- J'établis et/ou avec un responsable d'équipe une organisation pour les matchs à domicile (responsable de salle, table de marque) ainsi qu'à l'extérieur (déplacement, marqueur).
- Je participe aux réunions et aux formations proposées par le club.
- Je m'engage à échanger les informations par téléphone ou mail avec les dirigeants.
- Je suis le garant du matériel utilisé et le garant du bon déroulement de mes entraînements.

Les Joueurs et Joueuses :

Pour pouvoir participer aux entraînements et matchs d'une équipe du club, tout joueur doit être licencié et s'engage à respecter cette charte.

Les engagements :

- Je dois dire bonjour à toutes les personnes que je rencontre au gymnase, (coéquipiers, entraîneurs, dirigeants, parents, adversaires, officiels).
- J'assiste aux entraînements et aux matchs.
- Je respecte les consignes et choix de l'entraîneur.
- Je m'assure d'arriver à l'heure aux horaires d'entraînements et de matchs.
- J'informe en cas d'empêchement l'entraîneur de mon absence par téléphone ou par mail.
- Je n'interpelle pas l'arbitre ni l'entraîneur adverse pendant les rencontres.
- Je me présente à chaque entraînement en tenue correcte et adéquate pour le basket : paire de baskets de salle, un tee-shirt propre et un short, tous les bijoux sont exclus.
- Je respecte IMPERATIVEMENT les roulements définis par l'entraîneur ou le responsable d'équipe lors des déplacements.
- Je prends soin du matériel mis à disposition.
- J'aide à la préparation et au rangement du matériel.
- Je participe au roulement instauré pour les tables de marques lors des rencontres à domicile pour les catégories U11 et plus.
- Je règle les amendes pour faute technique :
 - la 1^{ère} → 50€
 - la 2^{ème} → 100€
 - la 3^{ème} → 150€
 - les fautes disqualifiantes → 50€
 - les frais de l'ouverture du dossier disciplinaire → 250€
 - Ces frais sont à régler dans les 10 jours au club et je devrais arbitrer ou tenir la table de marque d'un match, jeunes ou seniors sinon je serai suspendu au match suivant.

Responsabilité des parents des enfants mineurs :

- Je m'engage à accompagner régulièrement l'équipe dans laquelle joue mon enfant et à en accepter l'organisation (lavage des maillots, déplacement, buvette, gâteaux...) définie par l'entraîneur et/ou le responsable d'équipe.
- Je dépose mon enfant à l'heure pour l'entraînement comme au match et je le confie à la responsabilité de l'entraîneur.
- Le transport des joueurs est assuré par les parents. En cas d'empêchement, il appartient au parent concerné de trouver un remplaçant.
- Je me comporte de manière exemplaire tant envers les joueurs, entraîneur que vis-à-vis des adversaires et des arbitres contribuant ainsi à la bonne image du club.
- Je suis invité à participer activement aux manifestations qu'organise le club.
- Je veille à ce que mon enfant ait une tenue propre pour les entraînements et qu'il dispose d'une gourde individuelle.

Résolution des problèmes extra-sportifs :

Il est rappelé aux parents que tout problème doit être réglé par l'entraîneur. Le cas échéant, l'information remontera au responsable de la commission technique qui veillera à sa résolution avant de faire intervenir un ou des dirigeants.

Mesures disciplinaires :

Objectifs visés par les sanctions :

D'une manière générale, toute vie associative nécessite des règles et le respect de celles-ci. La présente charte sportive est destinée à les fixer, non sous la contrainte mais dans le cadre d'une discipline de vie librement consentie par chacun des membres et sympathisants. Les mesures disciplinaires qui seraient prises vis à vis d'un membre n'ont d'autre but que d'inciter celui-ci au respect de ces règles.

Comportement sur le terrain, sanction de l'entraîneur :

Si, au cours d'un entraînement ou d'un match, un joueur affiche un comportement tel qu'il perturbe le bon déroulement de l'activité, son entraîneur peut le sanctionner en avertissant les parents et dirigeants.

Dans ce cas, le joueur concerné comme les parents doivent accepter la décision.

A ce stade, l'entraîneur est le seul habilité, de par ses responsabilités, à prendre des premières sanctions immédiates qui lui semblent les plus appropriées.

En fonction de la gravité des faits et/ou de leur caractère répétitif, il revient au Bureau Directeur d'envisager d'autres mesures disciplinaires à son égard.

Le bureau directeur du club pourra prendre des sanctions à l'égard des parents qui ne respecteraient pas la charte édictée, notamment concernant les actes d'incivilités dans l'enceinte ou à l'extérieur du gymnase. En cas d'ouverture d'un dossier disciplinaire par l'organisme fédéral compétent, les frais d'ouverture du dossier resteront à la charge du parent.

Je respecte les locaux... :

- Je garde les vestiaires et le gymnase propres.
- Je ne jette rien en dehors des poubelles.

Vol :

Le club décline toute responsabilité en cas de vol :

- Il ne faut rien laisser dans les vestiaires.
- N'emmenez pas d'objets de valeur.

Pour toutes informations :

- Général manager : FERGATI Redouane : 07 82 70 82 21
- Mail : basketsuddromesecretariat@gmail.com
- Président : LAVILLE Stéphane : 06 18 39 32 46